



EDITO

TRENTE BOUGIES ET QUELQUES TARIFS DOUANIERS PLUS LOIN

A l'image de bien des nations, dont la France, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui souffle en ce début d'année 2025 ses trente bougies, ne parvient pas à « gouverner » les échanges mondiaux de marchandises et de services. Il faut profiter de ce début d'année, de cet « anniversaire », pour en cerner les causes profondes et objectives. Car l'impuissance de l'OMC à déterminer les fondements d'un accord commercial multilatéral satisfaisant toutes les parties, constitue le symptôme évident d'une crise de la mondialisation qui, bien que ce point soit encore contesté, rapproche les relations internationales de la « démondialisation ».

L'OMC est née en 1995, succédant ainsi au bien connu GATT – lui-même créé en 1947 autour d'une vingtaine de pays – dans la foulée des Accords de Marrakech signés en 1994. Composée aujourd'hui de 166 Etats membres, l'OMC a vu ses missions élargies au-delà des transactions commerciales de marchandises, puisque les services ont été intégrés dans les négociations, et elle s'est dotée d'un *Organe de Règlement des Différends (ORD)*. C'était l'époque de la mondialisation, perçue comme une dynamique vertueuse devant conduire à l'harmonisation des intérêts nationaux et à l'adhésion à un monde commun. Le lancement du cycle de Doha en 2001, quelques semaines après les attentats du 11 septembre à New York, symbolisait en quelque sorte cette ambition, puisque, en intégrant les pays en développement dans la négociation multilatérale, il était question de leur faire bénéficier des avantages des échanges commerciaux, afin qu'ils en retirent de quoi enclencher un processus de réduction de la pauvreté. Bref, une institution internationale devant prendre sa part dans l'établissement d'un nouvel ordre mondial après la fin de la guerre froide.

Trente ans après sa naissance, quel bilan tirer de l'action de l'OMC ? On pourra avant tout voir le verre à moitié plein. Car, avec les accords de 2022 marquant la fin des subventions à la pêche, sur la facilitation des échanges (2017), sur l'arrêt des subventions allouées aux exportations de produits agricoles (2015), l'OMC a continué à fonctionner. L'institution de Genève a également à son actif un commerce mondial de marchandises qui, tendanciellement, a progressé, malgré les coups d'arrêt dus d'une part à la crise économique et financière de 2007-2012, et, surtout, à la pandémie de 2020. A l'instar d'Alan Wolff, dans sa très récente étude parue dans un *Policy Brief du Peterson Institute for International Economics* de Washington, on ne peut de ce point de vue parler réellement de « démondialisation ». Le commerce global en volume est en effet 45 fois plus élevé qu'en 1950, soit une croissance de 4 500 %.

Il n'en demeure pas moins que le verre est manifestement plus qu'à moitié vide. D'abord parce la règle de l'unanimité lors des négociations n'est plus adaptée à la réalité d'un monde en proie aux conflits commerciaux. Ensuite, parce que le *leadership* que l'Occident exerçait jusque-là sur l'OMC a été remis en cause par des pays émergents. On l'a bien vu dans le domaine de l'agriculture avec les agissements de l'Inde, refusant d'obtempérer pour réduire ses subventions au stockage public à des fins de sécurité alimentaire intérieure. La montée en puissance de la Chine, premier exportateur mondial de produits manufacturés, membre de l'OMC depuis 2001, tissant sa toile au travers des nouvelles routes de la soie, a participé de cette difficulté chronique à définir une gouvernance mondiale du commerce, bien que, dans ce cas précis, elle reste fondamentalement attachée à l'idée que le commerce mondial forme l'un des vecteurs de sa croissance.

Enfin, nul doute que la méfiance croissante des Etats-Unis,

emmenés par un Donald Trump de retour aux affaires, envers le multilatéralisme et ses institutions internationales idoines, et l'OMC en premier lieu, ne facilite point la tâche pour dégager un consensus multilatéral. La menace d'une sortie de l'OMC semble resurgir avec un Donald Trump reprenant ses appartements à la Maison-Blanche. Avouons que son prédécesseur, Joe Biden, n'a guère œuvré pour un retour actif de l'OMC. La guerre des tarifs douaniers atteste de cette réalité conflictuelle qui semble échapper à l'institution de Genève.

En cette date anniversaire de la formation de l'OMC, on ne peut guère contester que son bilan soit maigrichon. Car, indéniablement, sa performance dans le processus de création d'un « monde commun » est fort mince. Elle n'est pas parvenue à ce jour, à faire converger des forces politiques inféodées à de puissants intérêts commerciaux. Elle le peut d'autant moins que la guerre en Ukraine a ouvert la voie à une fragmentation du monde là où l'on attendait plutôt, depuis trente ans, son unification, soit une prédominance de l'Un sur le Multiple. C'était ignorer le retour des Etats, de leur souveraineté, de leurs passions et autres intérêts.

C'est pourquoi, en attendant une réforme de l'OMC qui permettrait, pour les plus optimistes, de préserver l'utilité de l'institution, ou, pour leurs opposants, sa dissolution pour mieux reconstruire une organisation en phase avec la réalité du monde, la guerre des droits de douane fait rage, que ce soit entre l'UE et Pékin (véhicules électriques *versus* boissons alcoolisées ou viande porcine par exemple), ou entre les Etats-Unis et la Chine. C'est pourquoi aussi la tentation est grande de multiplier les accords bilatéraux de commerce, comme le fait l'UE, persuadée qu'elle est que le commerce est encore l'un des socles de la croissance, du développement, et de l'entente cordiale entre les nations.

En réalité, de GATT en OMC, c'est bien la structure même de l'ordre mondial, établie après 1944, sous l'égide des Etats-Unis, qui est en train de vaciller. Nul besoin de réformer l'OMC. C'est l'ensemble de l'édifice institutionnel – OMC, FMI et Banque mondiale, jusqu'à l'ONU – qui est à réexaminer à l'aune d'un monde nouveau en pleine gestation, dont les pouvoirs sont en train de se redistribuer. Il est alors assez logique que s'entrecroisent les dimensions géopolitiques et géoéconomiques. C'est parce qu'il y a une puissance hégémonique en capacité de définir des règles du jeu internationales que les institutions gouvernant le monde sont possibles, et non l'inverse.

Une instabilité du monde qui ne peut pour autant empêcher de formuler des vœux, les meilleurs qui soient bien entendu, pour 2025.



Thierry Pouch

thierry.pouch@apca.chambagri.fr

SOMMAIRE

- **L'installation de la nouvelle commission européenne**
- **Chine-Brésil : un duo incontournable sur les marchés agricoles mondiaux**
- **Déjà des tensions sur le marché des céréales**



L'INSTALLATION DE LA NOUVELLE COMMISSION EUROPÉENNE

Les tourments de la vie politique française, comme celles de l'Allemagne, ont presque éclipsé le fait que l'année 2024 était l'année des élections européennes et donc du renouvellement des 27 membres du collège des Commissaires européens. Or, c'est bien sûr l'Europe qui est en première ligne sur les politiques agricoles, sur les objectifs environnementaux, sur les accords commerciaux avec nos partenaires internationaux, et sur les règles de la concurrence au sein de la zone économique européenne. Tour d'horizon des projets présentés par les nouveaux Commissaires, projets dont la cohérence méritera d'être évaluée, sur fond d'incertitudes budgétaires et de tensions avec la Chine et les Etats-Unis.

LE PROJET DU NOUVEAU COMMISSAIRE

Déclassement de l'agriculture

Parmi les nouveaux de l'équipe exécutive, le luxembourgeois Christophe Hansen, membre luxembourgeois du PPE (droite), sera le 15ème commissaire nommé en charge de l'agriculture et de l'alimentation. Témoignage de l'importance des sujets agricoles au niveau européen, son nom arrive en avant-dernière position de la liste des Commissaires... et un autre Commissaire indépendant sera pour la toute première fois en charge du bien-être animal, le hongrois *Olivier Várhelyi*. M. Hansen s'est engagé à suivre les recommandations du *Dialogue Stratégique* sur le futur de l'agriculture de l'UE présentées en septembre 2024. Il a notamment pour mission de proposer dans les 100 jours une « Vision pour l'agriculture et l'alimentation » pour garantir la compétitivité à long terme et la durabilité sociale et environnementale de l'agriculture européenne.

Il a également proposé qu'une stratégie sur le renouvellement des générations soit construite avec l'aide des jeunes agriculteurs ainsi que le développement d'un observatoire des territoires notamment afin de rendre plus transparent le marché du foncier.

Suivant la dynamique française débutée avec la loi EGALIM, le Commissaire souhaite travailler au renforcement de la position des agriculteurs lors des négociations commerciales et donc leur permettre de ne plus systématiquement vendre leurs produits en-dessous du coût de production. Toujours concernant les marchés, le Commissaire souhaite réviser les règles des marchés publics afin d'avantager les approvisionnements locaux. Afin de renforcer la compétitivité du secteur, le Commissaire propose de soutenir davantage financièrement la R&D, le développement de l'agriculture de précision et le biocontrôle.

▶▶ LE PROJET DU NOUVEAU COMMISSAIRE

Le Commissaire pointe aussi du doigt le fait que, de manière injuste, les jeunes et les femmes sont ceux qui, en agriculture, ont le plus de mal actuellement à obtenir des prêts et des crédits supplémentaires : il souhaite identifier les moyens pour que cette situation change. Le Commissaire souhaite aussi prendre en compte les messages d'inquiétude des agriculteurs exprimés lors des manifestations agricoles de l'hiver 2023-2024. Il propose ainsi de travailler à ce que les normes européennes soient bien appliquées à tous les produits importés, tout en respectant les règles de l'OMC.

Enfin, le Commissaire considère que l'agriculture est un secteur indispensable pour la lutte contre le changement climatique. De ce fait, le Commissaire milite pour que des politiques incitatives permettent d'accélérer le potentiel de stockage du carbone de l'agriculture. M. Hansen estime cependant que les efforts des agriculteurs sont déjà importants et que l'objectif actuellement est également de mieux mesurer et enregistrer ces efforts, aider les agriculteurs à respecter les exigences demandées tout en réduisant la charge administrative. Dans ce cadre, il réitère son envie de lutter contre la bureaucratie excessive et assurer stabilité, prévisibilité et simplification. Cependant le Commissaire prévient que tous ces changements ne se feront pas sans contrepartie : il faudra, a-t-il indiqué, accepter l'idée que nous devons collectivement changer nos façons de produire, de transformer, de vendre et de consommer.

Bien qu'il soit incontournable pour le secteur agricole et alimentaire de suivre les déclarations du Commissaire en charge de l'agriculture, il convient de s'intéresser aux annonces des autres Commissaires. En effet, trois des 27 Commissaires sont dotés de responsabilités en lien avec la transition, le climat et l'environnement ; trois sujets qui ont forcément des liens avec le monde agricole, alimentaire et rural.

Parmi eux, la Vice-présidente Teresa Ribera, espagnole du S&D (gauche) en charge d'une transition juste et compétitive. Celle-ci a pour objectif de développer une économie européenne décarbonée, résiliente et créatrice d'emplois. Afin de l'atteindre, la Vice-présidente va créer un cadre incitatif qui doit permettre de cibler et de multiplier les investissements publics mais aussi privés vers des actions de décarbonation, d'innovation, de résilience et de production d'énergie propre. Le futur « Clean Industrial Deal » sera un des accords fondamentaux de ce nouveau cadre. Mme Ribera fera également évoluer la réglementation actuellement en vigueur afin de faciliter les consortiums d'investisseurs privés et publics afin de mener des actions de grande ampleur que plus aucune institution seule n'a la capacité de mener. Enfin, la Vice-Présidente souhaite certes conserver un cadre compétitif favorable à des prix bas pour les consommateurs et bénéfique pour une dynamique continue d'innovation, mais elle souhaite que cette compétitivité soit juste. Ainsi, elle informe vouloir travailler à un règlement pour encadrer les subventions étrangères afin d'empêcher une entreprise étrangère d'intervenir sur le marché européen (ex : remporter un marché public) si elle utilise des subventions de manière déloyale.

Des Commissaires en charge des transitions

▶▶ LE PROJET DU NOUVEAU COMMISSAIRE

Stimuler l'innovation

Autre exemple, le Commissaire Wopke Hoekstra, néerlandais en charge du climat et de l'objectif de 0 émission nette. Le Commissaire a notamment comme objectif de faire de l'UE la région du monde à l'avant-garde de la lutte contre le changement climatique. Pour cela, le Commissaire souhaite développer davantage et rapidement les ENR et investir dans les réseaux électriques, mais aussi encourager la capture du carbone, notamment en développant la bioéconomie et l'agriculture du carbone. Il sera aussi un contributeur incontournable du nouveau ~~du~~ Clean Industrial Deal.

Enfin, Jessika Roswall, Commissaire suédoise en charge des questions environnementales de gestion de l'eau et d'économie circulaire. La Commissaire a déjà effectué de nombreux discours sur plusieurs sujets environnementaux ce qui permet d'avoir une vision plus précise de la direction qu'elle souhaite prendre sur chaque thématique de travail. Concernant l'économie circulaire, Mme Roswall milite pour stimuler l'innovation, remplacer les matériaux actuels par des alternatives, conserver et réutiliser les matériaux le plus longtemps possible mais aussi changer les critères de fin de vie des déchets. A noter qu'elle identifie un besoin important pour l'UE de diversifier ses fournisseurs et donc s'exprime favorablement à un accord commercial avec les pays d'Amérique du Sud.

Sur la bioéconomie, la Commissaire souhaite que l'UE puisse davantage se saisir des opportunités du secteur notamment en agissant sur 4 piliers : la biomasse, les agriculteurs et forestiers, les industries qui fournissent des services durables et les start-ups.

Pour la forêt, la Commissaire propose d'introduire une loi relative à leur surveillance, notamment pour mieux comprendre les pressions auxquelles elles font face, et éviter la charge réglementaire. Concernant la biodiversité, Mme Roswall s'attardera tout particulièrement sur le cas des pollinisateurs qui est un sujet de préoccupation des citoyens européens. Elle proposera une loi sur la protection de la nature qui sera suivie d'un acte délégué qui fixera des méthodes communes pour tous les Etats membres.



Louis Thiot

louis.thiot@apa.chambagri.fr

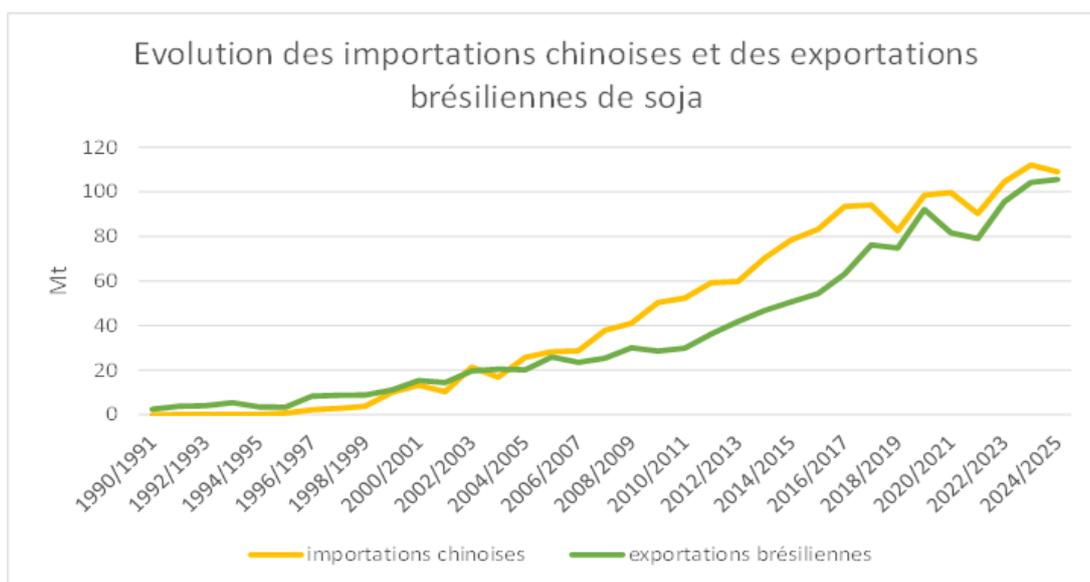


CHINE – BRÉSIL : UN DUO INCONTOURNABLE SUR LES MARCHÉS AGRICOLES MONDIAUX

En novembre dernier, en marge du G20, la Chine et le Brésil ont signé 37 accords commerciaux, portant sur des secteurs aussi variés que l'agriculture, l'énergie, le commerce, le tourisme ou bien le numérique. Ces signatures sont le reflet d'une relation de plus en plus étroite entre les deux pays depuis une vingtaine d'années. Et les matières premières agricoles tiennent une place singulière dans cette relation, la Chine étant désormais le premier importateur mondial de produits agricoles, et le Brésil le troisième exportateur mondial de produits agricoles et agro-alimentaires, derrière l'UE et les Etats-Unis.

Le soja emblématique d'une interdépendance bénéfique pour les deux pays

Le cas du soja est certainement emblématique de l'influx donné par les importations chinoises sur l'essor de la production brésilienne (graphique 1). En effet, les achats chinois de graines de soja se sont développés depuis le début du siècle passant de 10 millions de tonnes (Mt) à plus de 110 Mt en 2023/24, soit plus du quart de la production mondiale. Dans le même temps, les exportations brésiennes ont bondi de 90 Mt. L'essor fulgurant de la filière brésilienne de soja est étroitement corrélé à l'appétit de l'ogre chinois pour cette matière première. Le Brésil est devenu le premier exportateur mondial de soja depuis 2017-2018, supplantant les USA, et plus de 70% de ses exportations partent vers la Chine (ce qui représente une moyenne de trois bateaux par jour).



Source : USDA

Si l'on se place du point de vue chinois, l'essor de la production brésilienne de soja a répondu au développement des productions animales chinoises. Ainsi les investissements chinois réalisés au Brésil dans la modernisation des routes et du transport fluvial pour assurer l'acheminement du soja vers les ports, et dans les terminaux portuaires ont porté leurs fruits. Plus récemment, lors de la guerre commerciale entre la Chine et les Etats-Unis, la source d'approvisionnement brésilienne a permis à l'Empire du Milieu de riposter aux taxes américaines en boycottant le soja américain. Plusieurs chocs ont contribué à la réorientation de la politique agricole chinoise ces dernières années : la pandémie de Covid-19, la guerre commerciale avec les Etats-Unis, l'épisode de peste porcine et la guerre en Ukraine. Le pays cherche à assurer sa sécurité alimentaire, tout en diversifiant ses approvisionnements, et le pion brésilien fait partie intégrante de cette stratégie.

▶▶ CHINE – BRÉSIL : UN DUO INCONTOURNABLE SUR LES MARCHÉS AGRICOLES MONDIAUX (SUITE)

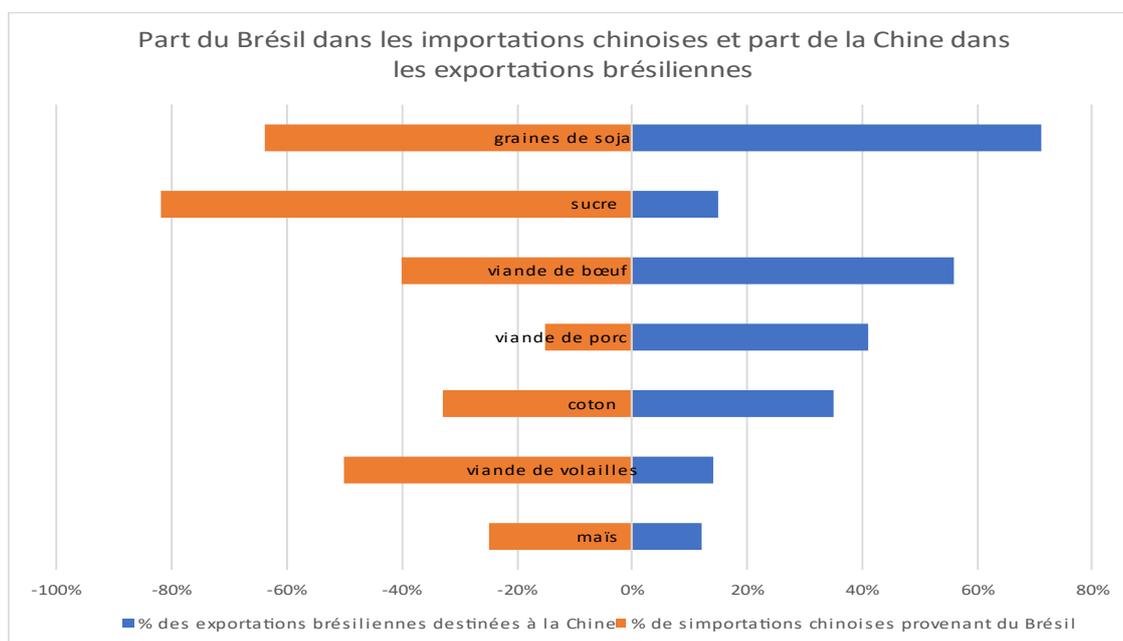
Le maïs, symbole de l'hégémonie chinoise

L'une des matières premières représentatives de la nouvelle stratégie de diversification chinoise est le maïs. Jusqu'en 2022, la Chine n'avait pas autorisé les importations de maïs en provenance du Brésil, ce qu'elle a fait en mai 2022. Le Brésil est alors devenu son premier fournisseur dès la campagne 2022-2023, et il a même acquis temporairement le titre de premier exportateur mondial de maïs, devançant les Etats-Unis. Une simple décision provenant de la Chine a déstabilisé le marché mondial du maïs. La situation pourrait se reproduire avec le sorgho. En effet, pour limiter sa dépendance vis-à-vis de l'origine américaine, la Chine vient de donner son feu vert aux exportations brésiliennes. A l'heure actuelle, le Brésil n'exporte quasiment pas de sorgho. Gageons que cette décision pourrait bousculer les assolements brésiliens dès la prochaine campagne.

La Chine valorise pleinement ses relations avec le Brésil pour sécuriser ses approvisionnements, et le développement agricole brésilien est de plus en plus étroitement lié au marché chinois.

Tour d'horizon de l'interdépendance agricole de ces deux pays

La Chine est très dépendante du Brésil pour ses importations de soja, de sucre et dans une moindre mesure de viandes de volaille et de bœuf, car plus de 40% de ses approvisionnements proviennent du Brésil (graphique 2). La Chine a très peu de latitudes sur le marché du soja, car deux pays concentrent plus de 85% des exportations : les Etats-Unis et le Brésil. Les relations sino-américaines seront sans doute tendues lors du second mandat de Donald Trump et de nombreux opérateurs anticipent une diminution des importations chinoises de soja américain, un bis repetita de ce qui s'était passé lors du premier mandat de Trump. La Chine ne peut que se tourner davantage vers les Brésil pour ses approvisionnements ou soutenir la production d'exportateurs mineurs comme le Paraguay, le Canada, l'Argentine ou l'Ukraine.



Sources : TDM, USDA, moyenne sur 3 ans



Un débouché central pour le Brésil

En revanche, la Chine essaye de réguler ses importations de viande, et les normes sanitaires lui permettent d'ajuster sa politique d'approvisionnement. En décembre, elle a annoncé le lancement d'une enquête sur les importations de viande de bœuf, pour protéger sa production locale, alors que ses importations ont augmenté de 65% entre 2019 et 2023 et que les prix intérieurs sont au plus bas depuis 5 ans.

A contrario, la Chine souhaite se tourner vers les Brésil pour assurer ses approvisionnements en viande porcine : un protocole était en cours de finalisation en novembre pour l'échange d'abats de porcs entre les deux pays. Ce soudain intérêt pour les abats de porc brésiliens suite de près le lancement d'une enquête anti-dumping sur les importations de viande porcine en provenance de l'UE.

En ce qui concerne le Brésil, ses ventes sont très dépendantes de la Chine pour le soja, la viande de bœuf et la viande de porc. Le Brésil cherche à la fois à étendre ses relations avec la Chine, et dans le même temps à trouver des débouchés complémentaires pour ses productions pour limiter sa dépendance vis-à-vis de l'Empire du Milieu. L'accord commercial entre les pays du Mercosur et ceux de l'Union européenne est un reflet de cette volonté, l'UE étant le deuxième client du Brésil pour les produits agricoles et agro-alimentaires. Enfin, le Brésil cherche à prendre quelques distances (limitées) avec la Chine : ainsi, malgré la signature des 37 accords fin 2024, le Brésil n'a pas encore adhéré au projet chinois de Nouvelle Route de la Soie.

La ligne Brésil-Chine est un axe majeur d'échanges de produits agricoles et agro-alimentaires au niveau mondial, et il tend à se renforcer, créant des interdépendances de plus en plus étroites entre ces deux pays du Sud global. Dans le domaine agricole, les synergies entre les deux pays sont nombreuses, la Chine sécurisant ses approvisionnements, et le Brésil assurant son développement agricole avec un débouché important. Dans d'autres domaines, cette interdépendance est vue comme asymétrique, la Chine, important des matières premières brutes en provenance du Brésil (comme du minerai de fer ou du pétrole), et exportant vers le Brésil des produits manufacturés et industriels. Ces relations auraient ainsi contribué à la désindustrialisation ou « reprimarisation » du Brésil. Dit autrement, à enfermer le Brésil dans ce que les économistes avaient appelé la « malédiction des matières premières ». L'équilibre gagnant-gagnant entre la Chine et le Brésil est sans doute difficile à tenir, mais les relations qui s'accroissent entre ces deux pays auront sans nul doute un impact croissant sur les marchés agricoles, et plus globalement sur la marche du Monde. N'oublions pas en effet qu'ils figurent parmi les grandes puissances composant les BRICS, groupe qui s'est récemment élargi.



Clarisse Bonhomme

clarisse.bonhomme@apca.chambagri.fr



DÉJÀ DES TENSIONS SUR LE MARCHÉ DES CÉRÉALES

Des récoltes bien complexes à évaluer

La chute du cours du blé tendre entre mai 2022 et aujourd'hui a lourdement pesé sur les conditions de formation du revenu courant avant impôt (RCAI, sur la base des données du Réseau d'informations comptables agricoles) des céréaliers. La publication, en décembre dernier, des chiffres par orientation productive du revenu et de l'excédent brut d'exploitation a confirmé la dégringolade qui a touché les producteurs. Concernant le RCAI, le recul a été de l'ordre de 83% comparativement à 2022. Voilà de quoi effacer les deux années exceptionnelles qui avaient rétabli les résultats économiques des grandes cultures. L'année 2024 devrait confirmer la tendance, puisque le cours du blé a oscillé entre 200 et 220 € la tonne.

Qu'en sera-t-il en 2025 ? A en juger par la brusque remontée du cours en ce début janvier, à 240 € la tonne, les céréaliers pourraient nourrir quelques espoirs. Car la variable climatique, dont ils ont souffert en 2024 en raison de précipitations excessives, commence déjà à s'inviter dans le jeu du marché. Ce sont d'abord les incertitudes annoncées en Russie en matière de récolte 2025 qui, à cause du climat, pourrait affecter le volume disponible, qui serait en rempli significatif durant l'année. De plus, Moscou a prévu la mise en œuvre en février et pour la totalité de la campagne, d'un quota d'exportation de blé. Deux paramètres qui ont brusquement rendu nerveux les marchés. Le climat, encore lui, pourrait perturber les prévisions de récolte aux Etats-Unis, du fait d'une vague de froid intense. Même scénario en Argentine, mais pour le maïs cette fois, dont le cours Euronext s'est remis à grimper.

Un climat anxigène pour les acteurs des marchés. Incertitudes climatiques qui semblent désormais prédominer par rapport au conflit en Ukraine, dont les acteurs se sont habitués, au point de desserrer les exigences en matière de primes de risque. Car de surcroît, reste en mémoire le décrochage des récoltes en Europe de l'Ouest, et singulièrement en France, la production de blé tendre ayant été la plus faible depuis quarante ans.

La variable géopolitique n'est pas pour autant remise au placard, car tout le monde attend désormais la prise de fonction de Donald Trump, un Président ayant la gâchette facile en matière de droits de douane, comme il l'a montré en 2016-2018. L'une des cibles privilégiées étant la Chine, envers laquelle les sanctions douanières pourraient se situer en moyenne à hauteur de 60%. Or, la Chine reste le second client des Etats-Unis en soja. De quoi précipiter, *bis repetita*, une contraction de la demande chinoise, qui participerait de l'agitation sur les marchés des oléagineux, au détriment des producteurs américains, qu'il faudrait alors soutenir.

Là-bas aussi, la question du revenu agricole demeure centrale. Un revenu qui, pour 2024, devrait se situer aux alentours de 140 milliards de dollars, revenu auquel il convient d'ajouter les aides diverses mais conséquentes qui viennent d'être budgétées par le Congrès, 20 milliards au titre des calamités agricoles et 10 supplémentaires pour les productions végétales. Tout cela en attendant le vote d'une prochaine loi agricole, puisque la précédente, ayant pris fin en septembre 2023, a été prorogée une fois jusque fin 2024, et maintenant jusqu'en fin d'année 2025.

L'accalmie sur les marchés agricoles se fera attendre encore quelques mois, ou années.



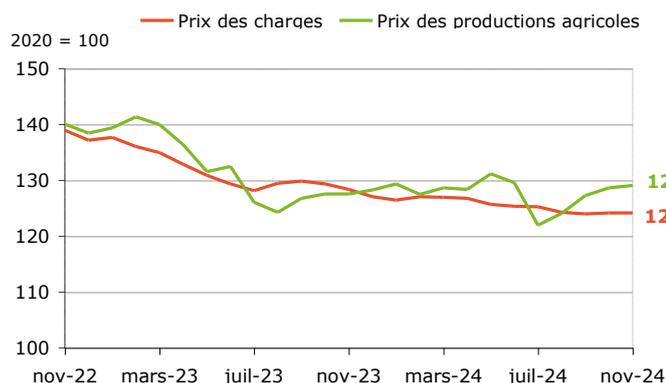
Thierry Pouch

thierry.pouch@apca.chambagri.fr

► POINTS DE CONJONCTURE

Evolution (Source : INSEE)	Sur 1 mois	Sur 1 an	Sur 2 ans
Prix agricoles	0,3%	1,2%	-7,9%
Prix des charges	0,0%	-3,3%	-10,6%
Prix alimentaires	0,0%	0,2%	7,9%
Inflation	-0,1%	1,3%	4,8%

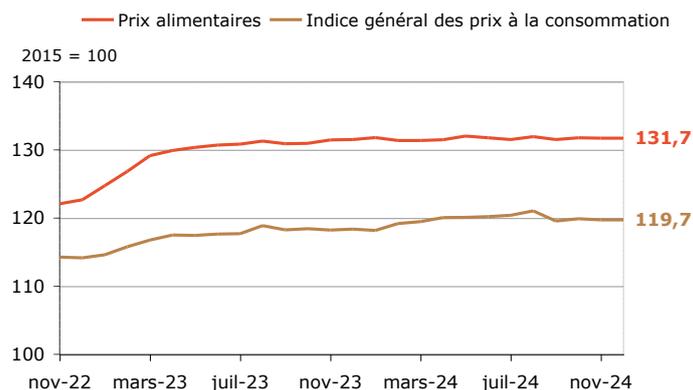
Ciseau des prix



Chambres d'agriculture France

Source : INSEE

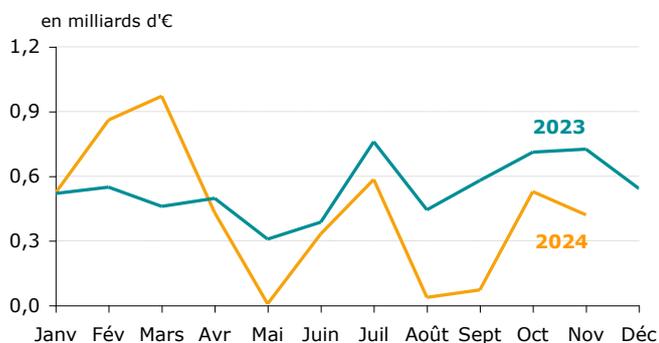
Evolution des prix alimentaires



Chambres d'agriculture France

source : INSEE

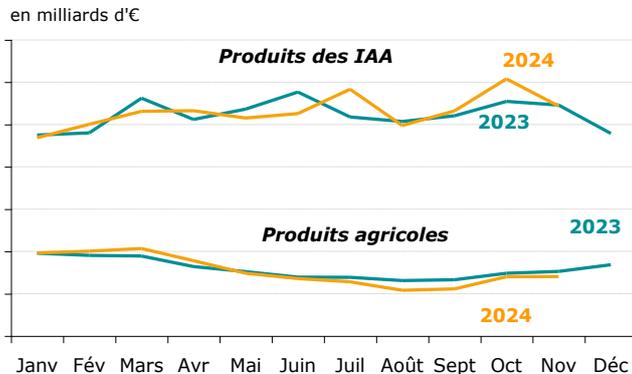
Solde agroalimentaire



Chambres d'agriculture France

source : Douanes

Exportations agroalimentaires



Chambres d'agriculture France

source : Douanes

Solde agroalimentaire (Mds)	Novembre	Cumul 11 mois
2023	0,726	5,94
2024	0,421	4,767

9

Chambres d'agriculture France
9 avenue George V — 75008 Paris
Tél : 01 53 57 11 40

Directeur de la publication :
Thierry Pouch

Mise en page : Odile Martin-Lefèvre
Service Etudes économiques et prospective

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

 **MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



chambres-agriculture.fr

